



**LISTE DE DÉCISIONS DU COLLÈGE DE ZONE DE WALLONIE PICARDE  
01 AVRIL 2025 – POSTE DE SECOURS DE TOURNAI**

**PRESENTS :**

Madame MARGHEM Marie-Christine, Présidente du Collège et du Conseil ;  
Mesdames et Messieurs les membres du Collège, CASTERMAN Michel, CLOET Ann, DI LORENZO Frédéric, DUDANT Gauthier, DUPIRE Jacques, GOOSSENS Aurore, LEEUWERCK Aïlee, MARLOT Bastien, MOTTE Antoine, VAN GROOTENBRULLE Florent ;

Monsieur Charles YSEBAERT, Commandant de Zone f.f. ;  
Madame Céline VANDENBULCKE, Secrétaire de Zone ;

Monsieur Florent BOTTE, comptable spécial, invité en tant qu'expert ;  
Madame Laurence LEFEBVRE, adjointe au comptable spécial, invitée en tant qu'experte.

**Point 1. Compte-rendu de la dernière séance - Approbation.**

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le compte-rendu de la séance du 11/03/2025.

**Point 2. Mise en demeure concernant un acte du Conseil de Zone – Prise de connaissance et prise de position.**

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de prendre acte du courrier du 27/03/2025 et de porter le dossier à la connaissance du Conseil de Zone pour prise de position en sa prochaine séance.

**Point 3. Audit psychosocial du personnel administratif et opérationnel – Information relative à la mission d'aide à la mise en place des mesures correctrices et d'un plan d'action.**

Suite à l'offre chiffrée non reçue, le Collège de Zone propose de reporter le point.

**Point 4. Spécialité plongeurs - révision du montant remboursé de l'abonnement au club de plongée.**

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le remboursement de l'abonnement au club de plongée à partir de l'année 2025, une fois l'année écoulée, sur base d'un justificatif, à condition que le membre du personnel opérationnel ait effectivement presté en qualité de plongeur au cours de l'année écoulée, sur base d'un montant de remboursement plafonné à 200 € par an.

**Point 5. Ordonnancement des mandats.**

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le paiement des factures.

**Point 6. Ratification des bons de commande.**

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de ratifier les bons de commande.

**Point 7. Gardes AMU du poste de secours de Leuze-en-Hainaut et de Warneton - Difficultés et réflexion relative aux pistes de solution.**

Un membre du Collège ayant demandé l'ajout de ce point à l'ordre du jour mais ne pouvant être présente, celui-ci propose de reporter le point. Le Collège de Zone marque son accord sur le report du point.

**Point 8. Recrutement au grade de sapeur-pompier volontaire - Présentation du processus et du timing.**

Un membre du Collège ayant demandé l'ajout de ce point à l'ordre du jour mais ne pouvant être présente, celui-ci propose de reporter le point. Le Collège de Zone marque son accord sur le report du point.

**Point 9. Recrutement d'un assistant administratif facturation - recouvrement - Constitution de la réserve et engagement du premier lauréat.**

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'acter les résultats consignés dans le procès-verbal du concours de recrutement d'une assistante administratif facturation – recouvrement, et d'engager le 1<sup>er</sup> lauréat en qualité d'assistant administratif facturation - recouvrement à titre contractuel sous contrat à durée déterminée de 6 mois, à raison d'un temps plein débutant au plus tôt selon la disponibilité du candidat, et rémunéré sur base de l'échelle B1-1 déterminée par le statut pécuniaire des membres du personnel administratif de la Zone de Secours.

**Point 10. Reconnaissance comme expérience professionnelle des services accomplis sous statut indépendant d'un membre du personnel administratif.**

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de reconnaître les services accomplis par un membre du personnel administratif avant son engagement au sein de la Zone de Secours de Wallonie Picarde le 18/11/2024 comme expérience professionnelle particulièrement utile à la fonction, à raison d'un an, et de prendre en compte 12 mois de service accomplis dans le secteur privé pour le calcul de l'ancienneté pécuniaire de ce membre du personnel et de comptabiliser ainsi 1 an d'ancienneté pécuniaire à la date du 18/11/2024.

**Point 11. Cumul d'activités professionnelles - Inventaire et procédure.**

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de solliciter des précisions pour certains types de fonction aux personnes ayant reçu une autorisation de cumul d'activité, en vue de déterminer ensuite en fonction des retours si les cumuls peuvent être maintenus ou non, au cas par cas.

**Point 12-23. Cumul d'activités professionnelles de membres du personnel administratif et de membres du personnel opérationnel.**

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'accorder l'autorisation de cumul d'activités professionnelles à trois membres du personnel administratifs et à neuf membres du personnel opérationnel.

**Point 24-25. Formation – Inscriptions de membres du personnel administratif.**

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'accepter l'inscription de deux membres du personnel administratifs aux formations demandées.

**Point 26. Promotion barémique d'un membre du personnel opérationnel professionnel.**

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la promotion barémique d'un membre du personnel conformément aux conditions prévues par l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant statut pécuniaire du personnel opérationnel des zones de secours.

**Point 27-33. Report d'heures de congé de l'année 2024 à 2025.**

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'accorder à sept membres du personnel le report de congé non-prises de l'année 2024 à l'année 2025 à titre exceptionnel.

**Point 34. Congé pour interruption de carrière d'un membre du personnel opérationnel professionnel - Modification et ratification**

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de modifier la date de fin du congé pour interruption de carrière accordé à un membre du personnel opérationnel.

**Point 35-37. Congés parentaux - Approbation.**

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'accorder à trois membres du personnel un congé parental.

**Point 38. Réaffectation médicale d'un membre du personnel opérationnel professionnel.**

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de réaffecter temporairement un membre du personnel déclaré temporairement inapte médicalement à l'exercice de sa fonction, mais déclaré apte à exercer pendant cette période des tâches opérationnelles plus légères au sein de son poste de travail, compatibles avec son état de santé.

**Point 39. Demande d'avance sur salaire – Prise de position.**

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de ne pas accepter l'avance sur salaire sollicitée par un membre du personnel.

**Point 40-45. Leasing vélo en faveur des membres du personnel – Approbation d’une commande.**

À l’unanimité, le Collège de Zone décide d’approuver la commande de vélo dans le cadre du leasing vélo sollicitée par six membres du personnel.

**Point 46-47. Poursuite de carrière au-delà de la limite d’âge réglementaire de deux membres volontaires - Approbation.**

À l’unanimité, le Collège de Zone décide d’accepter la poursuite de carrière au-delà de la limite d’âge réglementaire de deux membres volontaires.

**Point 48-50. Cessation de fonction de trois membres du personnel volontaire.**

À l’unanimité, le Collège de Zone décide d’approuver la démission de trois membres du personnel suite à leur nomination en tant que sapeur-pompier professionnel au sein de la Zone de Secours de Wallonie Picarde.

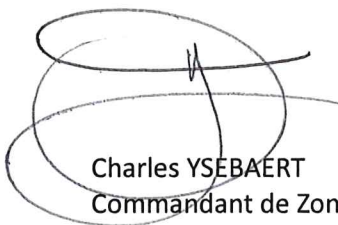
**Point 51. Plan global de prévention et plan d’action annuel.**

À l’unanimité, le Collège de Zone décide de prendre connaissance du plan global de prévention et plan d’action annuel et de remettre un avis favorable.

Pour le Collège de Zone,



Céline VANDENBULCKE  
Secrétaire de Zone



Charles YSEBAERT  
Commandant de Zone f.f.



Marie-Christine MARGHEM  
Présidente de Zone

